



La dernière étude du ministère du Travail réalisée par l'AFPA, avec le soutien de la CNIL, l'AFCDP et l'ISEP souligne que le métier de DPO est en forte évolution

La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation (DGEFP) vient de publier sa nouvelle étude sur le métier de Délégué à la protection des données (DPD/DPO) réalisée par la direction prospective de l'AFPA avec la participation de la CNIL, de l'AFCDP et de l'ISEP.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion mobilise à nouveau l'Afpa au travers d'une étude pour observer les évolutions significatives depuis ces 4 dernières années du métier de délégué à la protection des données (DPO). Les résultats présentés dans cette étude sont issus d'une enquête réalisée auprès de 1 811 DPO désignés auprès de la CNIL, interrogés entre septembre et octobre 2021. Les résultats vous sont dévoilés à l'occasion du 4e anniversaire de l'entrée en vigueur du RGPD.

Une étude menée sur la durée

Une première étude, réalisée en 2019, un an après l'entrée en vigueur du RGPD, avait permis de dresser un « portrait robot » des délégués à la protection des données (DPD/DPO). Elle mettait en lumière la disparité des profils et analysait les moyens associés à la fonction de DPD/DPO.

Une seconde étude, réalisée début 2020 auprès de 1660 délégués, s'était attachée à analyser l'évolution de ce métier en approfondissant plusieurs thèmes permettant de mieux comprendre qui sont les DPD/DPO, et d'évaluer comment les accompagner dans ce nouveau métier.

Ce troisième volet a mobilisé 1811 DPO autour des évolutions du métier, mais aussi de ses différentes caractéristiques (interne, externe ou mutualisé) permettant même de réaliser un profil type du DPO en 2021.

Année après année, cette étude représente pour les professionnels de la protection des données, l'analyse la plus large et la plus représentative du métier de DPO, apportant, au-delà du portrait détaillé, des pistes pour l'accompagnement de ces professionnels, qu'ils soient débutants ou confirmés.

Quelles évolutions pour le métier de délégué à la protection de données ?

Cette étude d'envergure a permis de mettre en valeur les grandes dynamiques et évolutions du métier de DPO entre 2019 et 2021. Les principaux enseignements ci-dessous :

- Une belle augmentation du nombre de DPO, passant de 21 000 en 2018 à 28 810 en 2021.
- Une diversification des profils, avec 47 % issus d'autres domaines d'expertise que le domaine juridique et informatique (+ 12 points depuis 2019), tels que les fonctions administratives et financières, la qualité, ou la conformité-audit.
- Un vécu professionnel positif, avec 58 % des répondants satisfaits de l'exercice de leur fonction et 87 % convaincus de l'utilité de leur fonction. Les DPO souhaitent également poursuivre leurs missions avec une forte motivation à 67 %.
- Un déficit de formation et de moyens : 42 % des DPO interrogés disent exercer cette fonction de façon isolée par rapport aux autres DPO (+ 14 points). 1/3 n'ont suivi aucune formation Informatique et

Libertés/RGPD depuis 2016 (+ 7 points) alors qu'ils proviennent de plus en plus d'environnement hors informatique et juridique.

Le profil type d'un DPO en 2021

Grâce à la mobilisation et aux témoignages des DPO, nous pouvons dresser un profil type du DPO :

- 72 % exercent leur fonction comme DPO interne
- 29 % exercent en Île-de-France
- Égale représentation des femmes et des hommes
- 62 % sont issus de formation supérieure, de niveau 7 ou 8
- 63 % sont âgés de 40 et plus
- 55 % ont une ancienneté dans la fonction de DPO de 2 ans et moins

DPO interne, mutualisé ou externe : caractéristiques

L'étude propose également une lecture comparée des DPO internes et mutualisés tant sur leurs caractéristiques socio-professionnelles, que leurs cadres d'activités et leurs vécus professionnels. Un focus particulier sur les DPO externes est aussi réalisé en fin d'étude.

Ainsi, il ressort que 86 % de la population des DPO en 2021 est interne ou mutualisée.

En fonction des choix d'organisation des structures, il existerait donc 3 types de DPO :

- Le DPO interne qui est salarié d'un seul responsable de traitement
- Le DPO interne mutualisé qui est salarié mutualisé pour plusieurs responsables de traitement
- Le DPO externe qui est indépendant, ou salarié d'un organisme spécialisé (organismes publics de services numériques, cabinet de conseil, cabinet d'avocats...)

Pour découvrir d'autres caractéristiques sur les DPO en 2021, vous pouvez consulter l'étude complète, ainsi que les précédentes éditions, sur le site de l'AFCDP : https://afcdp.net/etude-sur-le-metier-de-dpo/

Méthodologie

Pour cette étude, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a mobilisé l'Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes (Afpa) dans le cadre de sa mission de service public sur la thématique de la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette initiative a reçu le soutien de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données (AFCDP) ainsi que de l'ISEP, école d'ingénieurs du numérique.

À propos de l'AFCDP - www.afcdp.net

L'AFCDP, créée dès 2004, regroupe plus de 6 000 professionnels de la conformité au RGPD et à la Loi Informatique & Libertés – dont les Délégués à la Protection des Données (DPD ou DPO, pour *Data Protection Officer*).

Si l'AFCDP est l'association représentative des DPD, elle rassemble largement. Au-delà des professionnels de la protection des données et des DPD désignés auprès de la CNIL, elle regroupe toutes les personnes intéressées par la protection des données à caractère personnel. La richesse de l'association réside – entre autres – dans la diversité des profils des adhérents : DPD, délégués à la protection des données, juristes et avocats, spécialistes des ressources humaines, informaticiens, professionnels du marketing et du e-commerce, RSSI et experts en sécurité, qualiticiens, archivistes et Record Manager, déontologues, consultants, universitaires et étudiants.

Contact Presse: Maëlle Garrido, NASKAS RP, Relations Presse, 06 12 70 77 30, maelle@naskas-rp.com

